

KLÉSIA

Assureur d'intérêt général

Les rendez-vous malins de la DSN

Les rendez-vous malins de la DSN



Vos intervenants du jour :

- Laurent PONSARD – Responsable processus DSN
- Evelyne Cordier – Directrice de Projet (Branche HCR)



Nos experts répondront à toutes vos questions

- Virginie CAILLOT – Responsable de service gestion Klesia Prévoyance
- Chrystel CALON – Responsable de service gestion Carcept
- Karine MURGIA – Expert DSN
- Stéphane CAMPAN – Expert DSN



Durée de la présentation – 1 h 00



Le support sera disponible sur notre site Klesia.fr dès le 28 novembre

EN PRATIQUE...



Les micros et les caméras sont désactivés

La plupart des problèmes de son peuvent être résolus par une déconnexion/reconnexion.



Vous pouvez réagir et poser vos questions depuis l'onglet « **Conversation** »



Vous serez invités à répondre à de rapides sondages





Actualités KLESIA

HCR



Fleuriste



Transport de
voyageurs



Actualités
diverses



La DSN

Régularisations



Employeurs
multiples
Pharmacie





Actualités KLESIA

HCR



Fleuriste



Transport de
voyageurs



Actualités
diverses



La DSN

Régularisations



Employeurs
multiples
Pharmacie





HCR — Frais de santé



*Un courrier expliquant la position de KLESIA quant au maintien de la cotisation à 46,96 euros et alertant les entreprises sur l'absence de pérennité de toute offre au tarif nettement inférieur a été adressé fin août aux entreprises.



HCR — Frais de santé



POURQUOI FAIRE ÉVOLUER LE RÉGIME SANTÉ ?

- Le régime étant déficitaire, il était devenu nécessaire de revoir les conditions tarifaires pour en assurer la pérennité.
- Les évolutions du contrat santé visent à renforcer l'attractivité des métiers de la branche et améliorer leur bien être. De ce fait, le dispositif « **HCR Bien-être** » permet de répondre aux attentes des salariés et d'accompagner les entreprises dans leur performance sociale.

QUELLE EST LA POSITION DE KLESIA ?

- Compte tenu de la situation très dégradée du régime santé, KLESIA maintient l'évolution de la cotisation, des garanties et des services demandés par les organisations salariales.

QUELS FONDEMENTS JURIDIQUES VOUS PERMET DE MAINTENIR CETTE AUGMENTATION ?

- L'accord n'est pas étendu mais les raisons qui ont conduit à sa signature restent valables. Juridiquement, il s'agit donc là d'une modification contractuelle décidée par les organismes assureurs en application de l'article L.932-3 du code de la sécurité sociale et de l'article 3 des Conditions Générales de notre contrat frais de santé conventionnelle, pour laquelle un avenant a été adressé.





HCR — Frais de santé



- Depuis le 1^{er} juillet 2022, KLESIA a fait évoluer ses contrats HCR Santé.

QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS HCR SANTÉ ?



- Cette nouvelle offre instaure les dispositions suivantes :

-  un **fond de prévention**
-  des **services d'assistance**
-  un **réseau de soins** (dès janvier 2023)
-  des **téléconsultations**
-  un **second avis médical**
-  des **nouvelles médecines douces**



La branche HCR a aussi mis en place une action sociale depuis de nombreuses années venant en aide aux salariés en difficultés

EN PRATIQUE...

- Un nouveau **taux de cotisation** et une **nouvelle répartition** du régime de base :
 - Taux contractuel :**
1,37 % PMSS (régime général)
ou 1 % PMSS (régime Alsace-Moselle)
-  **Nouveau taux d'appel au 01/01/2023 :**
1,28 % PMSS (régime général)
ou 0,94 % PMSS (régime Alsace-Moselle)
- Répartition :**
50 % employeur minimum
- Un mode d'appel inchangé :
 - La cotisation du mois est due dès lors que **le salarié était présent le 1^{er} jour** de ce mois.
 - Il n'y a **pas de proratisation**.



HCR — Paramétrage DSN



QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS DU PARAMÉTRAGE ?

- Nos fiches de paramétrage DSN « HCR » ont été rééditées fin août 2022.



Dates de début et fin de validité	Code organisme S21.G00.15.002 S21.G00.20.001	Code délégataire S21.G00.15.003 S21.G00.20.008	Référence contrat S21.G00.15.001 S21.G00.55.003	Code option S21.G00.70.004 S21.G00.73.002	Code population S21.G00.70.005 S21.G00.55.002	Périodicité de paiement des cotisations	Type de base ou de forfait S21.G00.79.001	Montant et / ou Taux
01/07/2021	P0959		K00000007089868		240	Trimestriel	11	0.8600
01/07/2021 30/06/2022	P0959		K00000007089869 ↓		240 ↓	Trimestriel	20 ↓	28.00 ↓
01/07/2022 31/12/2022	P0959		K00000007089869		240	Trimestriel	18 ↓	1.3700 ↓
01/01/2023	P0959		K00000007089869		240	Trimestriel	18	1.2800

HCR SANTÉ (ANCIENNE OFFRE)

- Date de fin de validité au 30/06/2022

HCR SANTÉ (2022)

- Référence contrat inchangée
- Code population inchangé
- Base de cotisation Base forfaitaire (type de composant de base assujettie 18)
- Taux de cotisation :
 - 2022 : 1,37 % PMSS (ou 1 % PMSS en Alsace Moselle)
 - 2023 : 1,28 % PMSS (ou 0,94 % PMSS en Alsace Moselle)





Actualités KLESIA

HCR



Fleuriste



Transport de voyageurs



Actualités diverses



La DSN

Régularisations



Employeurs multiples Pharmacie





Fleuristes — Frais de santé



- KLESIA propose depuis juillet 2022, une nouvelle offre frais de santé conforme à l'accord signé le 15 juin 2022 par les Partenaires Sociaux de la Branche.
- Cette nouvelle offre ne concerne aujourd'hui que les nouvelles souscriptions. Les entreprises déjà adhérentes verront leurs contrats mis à jour au 01/01/2023.

QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS SANTÉ FLEURISTES ?



- Ce nouvel accord instaure les dispositions suivantes :
 -  une **forte amélioration des garanties** (équivalentes à l'ancienne surcomplémentaire **niveau 3**)
 -  des **services d'assistance**
 -  des **téléconsultations**
 -  un **second avis médical**
 -  un **coaching santé et nutrition**
 -  une prise en charge des **médecines douces**

EN PRATIQUE...

- De nouveaux **taux de cotisation** pour le salarié :
 - **Régime de base :**
1,10 % PMSS (régime général)
ou **0,68 % PMSS** (régime Alsace-Moselle)
 - **Option (équivalente à l'ancienne surcomplémentaire niveau 4) :**
0,21 % PMSS (si souscrite à titre obligatoire par l'employeur)
 - **Répartition (base et surcomplémentaire) :**
50 % employeur 50 % salarié.
- Quant aux cotisations des **ayants droit** (conjoint, enfants) :
 - Elles **ne se déclarent plus en DSN.**
 - Elles sont **prélevées directement sur le compte bancaire du salarié** par le centre de gestion KLESIA en charge des prestations (Avignon).
 - Elles sont donc **100 % à la charge du salarié.**





Fleuristes - Paramétrage DSN



QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS DU PARAMÉTRAGE ?

- Les nouvelles souscriptions utilisent déjà le nouveau paramétrage.
- Les fiches de paramétrage des entreprises déjà adhérentes seront mises à jour et rééditées courant décembre 2022.



Dates de début et fin de validité	Code organisme	Code délégataire	Référence contrat	Code option	Code population	Périodicité de paiement des cotisations	Type de base ou de forfait	Montant et / ou Taux
	S21.G00.15.002 S21.G00.20.001	S21.G00.15.003 S21.G00.20.008	S21.G00.15.001 S21.G00.55.003	S21.G00.70.004 S21.G00.73.002	S21.G00.70.005 S21.G00.55.002		S21.G00.79.001	
01/07/2022	P0959	GP0959	K00000009271682		240	Trimestriel	18	1.1000

PARAMÈTRES INCHANGÉS

- Code délégataire inchangé** (GP0959)
- Référence contrat inchangée**
- Code population inchangé.** Seule nouveauté, possibilité de souscrire un contrat pour l'ensemble du personnel, sans distinction de collège (999)

NOUVEAUTÉS

- Base de cotisation modifiée.** Il s'agit désormais d'une **base forfaitaire** (type de composant de base assujettie **18**)
- Nouveau taux de cotisation** pour le salarié à **1,10 % PMSS** (régime général)
- Cotisations des ayants droit ne sont plus déclarées** en DSN





Actualités KLESIA

HCR



Fleuriste



Transport de voyageurs



Actualités diverses



La DSN

Régularisations



Employeurs multiples
Pharmacie





Transport de voyageurs – Prévoyance



- Les Partenaires sociaux ont signé un nouvel accord le 23 mars 2022.
- L'offre conventionnelle prévoyance du Transport Routier de Voyageurs évoluera au 1^{er} janvier 2023.

QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS PRÉVOYANCE ?



- Cet accord instaure une garantie « **maladies redoutées** » :



deux **A.L.D. couvertes**
(Cancer et accident vasculaire cérébral invalidant)



un **capital forfaitaire libre d'utilisation**, destiné à prémunir les salariés des conséquences financières d'une affection grave



une **prévention** et un **accompagnement médicosocial personnalisé**

EN PRATIQUE...

- Un **nouveau taux de cotisation** :
 - **Non Cadres** :
La garantie « maladies redoutées » à 0,50 % TA/T2 s'ajoute au contrat conventionnel déjà existant. Le taux global s'élève donc à **1,20 % TA/T2**.
 - **Cadres** :
La garantie « maladies redoutées » à **0,50 % TA/T2** pourra être souscrite seule, à **votre demande**, pour compléter votre contrat prévoyance déjà existant.
- Une **répartition différente** pour cette nouvelle garantie :

Risque	Employeur	Salarié
Prévoyance non-cadres (0,70 % TA/T2)	50 %	50 %
<i>Maladies redoutées (0,50 % TA/T2)</i>	60 %	40 %
- Nos fiches de paramétrage DSN « **Transport de voyageurs** » seront rééditées en **décembre 2022**.

Transport de voyageurs - Paramétrage DSN

QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS DU PARAMÉTRAGE NON-CADRES ?

Dates de début et fin de validité	Code organisme S21.G00.15.002 S21.G00.20.001	Code délégataire S21.G00.15.003 S21.G00.20.008	Référence contrat S21.G00.15.001 S21.G00.55.003	Code option S21.G00.70.004 S21.G00.73.002	Code population S21.G00.70.005 S21.G00.55.002	Périodicité de paiement des cotisations	Type de base ou de forfait S21.G00.79.001	Montant et / ou Taux
01/01/2020 31/12/2022	P0971		C00000009081581		HC	Trimestriel	11 12	0.7000 0.7000
01/01/2023	P0971		C00000009081581		HC	Trimestriel	11 12	1.2000 1.2000

PARAMÈTRES INCHANGÉS

- Référence contrat inchangée pour les non cadres.
- Code population inchangé.
(HC pour les non cadres)

NOUVEAUTÉS

- Nouveau taux de cotisation à 1,20 % TA/T2

Transport de voyageurs-Paramétrage DSN

QUELLES SONT LES ÉVOLUTIONS DU PARAMÉTRAGE CADRE ?

Dates de début et fin de validité	Code organisme S21.G00.15.002 S21.G00.20.001	Code délégataire S21.G00.15.003 S21.G00.20.008	Référence contrat S21.G00.15.001 S21.G00.55.003	Code option S21.G00.70.004 S21.G00.73.002	Code population S21.G00.70.005 S21.G00.55.002	Périodicité de paiement des cotisations	Type de base ou de forfait S21.G00.79.001	Montant et / ou Taux
01/01/2022	P0971		C00000007917683		CA	Trimestriel	11 13	3.5000 5.0000
01/01/2023	P0971		C00000007917684		CA	Trimestriel	11 12	0.5000 0.5000

PARAMÈTRES INCHANGÉS

- Contrat prévoyance existant inchangé pour les cadres.

NOUVEAU CONTRAT

- Nouveau contrat « maladies redoutées » pour les cadres.



Actualités KLESIA

HCR



Fleuriste



Transport de voyageurs



Actualités diverses



La DSN

Régularisations



Employeurs multiples
Pharmacie



Actualités diverses DSN



FICHES DE PARAMÉTRAGE 2023



- De nouvelles fiches de paramétrage « 2023 » ne seront éditées mi décembre que s'il y a des modifications apportées à vos contrats (changement de taux de cotisation, évolution majeure du contrat...)
- En l'absence d'évolutions, l'ancienne fiche de paramétrage reste valide et ne sera donc pas rééditée.

SANTÉ — TRANSPORT DE MARCHANDISES



- Vos contrats prévoyance et santé sont désormais sur la **même fiche de paramétrage DSN**.
- L'utilisation du **nouveau paramétrage DSN** est **indispensable** pour que le **nouveau centre de gestion** reçoive bien vos cotisations.
- Attention notamment au changement du **code délégataire : GP0971**.

FAS-RR — RESTAURATION RAPIDE



- La cotisation au **Fonds d'action sociale de la Restauration Rapide** est due dès le premier jour travaillé.

ESPACE CLIENT « TIERS DÉCLARANT »



- Vos Espaces Clients KLESIA ou CARCEPT Prev évolueront très prochainement avec un **accès spécifique destiné aux tiers déclarants**.
- Leur mise en production est prévue pour **début 2023**





Actualités KLESIA

HCR



Fleuriste



Transport de voyageurs



Actualités diverses



La DSN

Régularisations



Employeurs multiples
Pharmacie



Modification ou correction des DSN



- En cas de déclaration inexacte, il est indispensable de procéder le plus tôt possible à une **régularisation des montants déclarés** avec les **montants des cotisations réellement dues**.
- Ces données seront modifiées différemment selon le **moment de la correction**.

Jusqu'à la veille de l'échéance

- Il est possible d'envoyer jusqu'à la veille de l'échéance une DSN de type « **annule et remplace intégral** ».
- Seule la dernière DSN déposée est prise en compte.

Après la date d'échéance

- Après la date d'échéance, **il n'est plus possible de modifier la DSN**.
- La correction sera à apporter, sous forme de **régularisation**, dans une DSN ultérieure.



Régularisation après l'échéance



COMMENT RÉGULARISER UNE DSN APRÈS L'ÉCHÉANCE ?



- Après l'échéance, deux modalités de régularisation sont possibles :
 - l'approche différentielle
 - l'approche annule et remplace d'une donnée



Contactez votre éditeur de logiciel de paie pour toute application concrète dans votre paie !

APPROCHE DIFFÉRENTIELLE



Il convient de déclarer dans une DSN ultérieure la **différence** entre les **données initialement déclarées** et celles attendues.

APPROCHE ANNULE ET REMPLACE D'UNE DONNÉE



Il convient de déclarer dans une DSN ultérieure, tout d'abord **les données erronées en négatif**, puis **les données rectifiées**.

EXEMPLE

Une cotisation de **100 €** est initialement déclarée en juillet alors que le montant réellement dû est de **120 €**.



Dans la DSN portant la régularisation :



1. Déclarer en plus une cotisation de **20 €** rattachée au mois de juillet.



Dans la DSN portant la régularisation :



1. Déclarer une cotisation de **-100 €** rattachée au mois de juillet
2. Déclarer une cotisation de **120 €** rattachée au mois de juillet.





Actualités KLESIA

HCR



Fleuriste



Transport de voyageurs



Actualités diverses



La DSN

Régularisations



Employeurs multiples
Pharmacie



Les employeurs multiples en Pharmacie



- Un dispositif spécifique est mis en place pour les frais de santé des salariés employeurs multiples dans les pharmacies d'officine.
- Pour rappel, la cotisation santé des salariés en pharmacie est calculée sur le salaire et sur le plafond de la sécurité sociale.

 Si la référence contrat des employeurs multiples n'apparaît pas sur la fiche de paramétrage, prenez contact avec notre service adhésion !

QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS ?



- La partie forfaitaire de la cotisation **santé appelée sur le plafond de la sécurité sociale** est **dégressive** en fonction du nombre d'employeurs.
- La **répartition** est de 50 % à charge de l'employeur et 50 % à charge du salarié.
- La cotisation **prévoyance** n'est pas concernée par ce dispositif.

À ce contrat de base, peuvent s'ajouter des frais de santé complémentaires, identiques aux contrats des salariés à employeurs uniques sans distinction de régime, général ou local.

EN PRATIQUE...

- Le **taux de cotisation forfaitaire** diffère selon le nombre d'employeur et le régime appliqué.

	Régime Général	Régime Alsace/Moselle
2 Employeurs	0,50 % PMSS	0,35 % PMSS
3 Employeurs	0,33 % PMSS	0,23 % PMSS
4 Employeurs	0,25 % PMSS	0,18 % PMSS

- Le **taux appelé sur le salaire** est **inchangé** et reste donc à 0,77 % TA/TB pour le régime général et 0,74 % TA/TB pour le régime Alsace/Moselle.



Pharmacie EM – Paramétrage DSN



QUEL EST LE PARAMÉTRAGE DES EMPLOYEURS MULTIPLES EN PHARMACIE ?

Dates de début et fin de validité	Code organisme S21.G00.15.002 S21.G00.20.001	Code délégataire S21.G00.15.003 S21.G00.20.008	Référence contrat S21.G00.15.001 S21.G00.55.003	Code option S21.G00.70.004 S21.G00.73.002	Code population S21.G00.70.005 S21.G00.55.002	Périodicité de paiement des cotisations	Type de base ou de forfait S21.G00.79.001	Montant et / ou Taux
01/01/2021	P0959	GP0959	K00000005604816	Option1_2EMP	221	Trimestriel	11 13 18	0.7700 0.7700 0.5000
01/01/2021	P0959	GP0959	K00000005604816	Option2_3EMP	221	Trimestriel	11 13 18	0.7700 0.7700 0.3300
01/01/2021	P0959	GP0959	K00000005604816	Option3_4EMP	221	Trimestriel	11 13 18	0.7700 0.7700 0.2500
01/01/2021	P0959	GP0959	K00000005604820		221	Trimestriel	11 13 18	0.7700 0.7700 1.0000

EMPLOYEUR UNIQUE

- Référence contrat distincte des employeurs multiples

EMPLOYEURS MULTIPLES

- Référence contrat distincte des employeurs uniques
- Référence contrat identique quel que soit le nombre d'employeurs
- Codes option différents suivant la situation
- Réduction du taux forfaitaire en fonction du nombre d'employeurs



Questions fréquemment posées



HCR



- ? Les entreprises non syndiquées sont-elles concernées par l'augmentation alors qu'elle n'est pas publiée au J.O. ?**
→ C'est une décision unilatérale. Toutes les entreprises de la branche HCR doivent appliquer cette nouvelle cotisation depuis le 1er juillet 2022.
- ? Quelle conséquence y aura-t-il pour les employeurs qui n'appliquent pas le nouveau taux ?**
→ Le contrat frais de santé pourra être résilié par Klesia prévoyance.
- ? Lors d'un précédent webinaire, la cotisation HCR Santé avait une répartition de 66 % pour l'employeur et 34 % pour le salarié. Pourquoi indiquez-vous aujourd'hui une répartition 50/50 ?**
→ La répartition de 66%/34% était celle définie dans l'accord qui a été dénoncé. De ce fait c'est la répartition légale en vigueur qui s'applique soit 50/50.
- ? Y a-t-il une proratisation si le salarié entre le 10 du mois ?**
→ Non, il n'y a pas de proratisation. La cotisation est due pour le mois entier quelque que soit la date d'entrée du salarié.
- ? En cas d'absence le 1^{er} jour du mois (ex: maladie), doit-on maintenir la cotisation ?**
→ Il n'y a pas d'exonération de cotisation.
- ? Avec le type de composant de base assujettie 18 (base forfaitaire), doit-on avoir le montant des 46,96 € ou 3428 € ?**
→ Il faut indiquer le taux à 1,37 % pour 2022.
- ? Y aura-t-il une fiche de paramétrage avec le taux ajusté lié à la modification du PMSS en 2023 ?**
→ Oui, une nouvelle fiche de paramétrage sera disponible à partir de la mi-décembre.



Questions fréquemment posées



HCR (suite)

- ? **La cotisation pour le « Fonds du dialogue social » est-elle due ? Elle était présente sur les fiches de paramétrage en juillet mais a disparu des suivantes.**
 - Cette cotisation était prévue dans l'accord initial. Comme il a été dénoncé, cette cotisation a été supprimée.
- ? **Comment faire pour rédiger la DUE ?**
 - Un modèle de DUE est disponible sur [notre site internet](#).

FLEURISTE

- ? **Cette évolution concerne-t-elle que les fleuristes ou bien également les animaleries ?**
 - Les animaleries, ainsi que toutes les entreprises appliquant la même CCN (IDCC 1978), sont concernées par cette évolution du contrat frais de santé.

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS

- ? **Une DUE est-elle nécessaire pour les 0,50 % cadre ?**
 - C'est une modification de l'offre conventionnelle, une DUE n'est pas nécessaire.



Questions fréquemment posées



RESTAURATION RAPIDE – FAS-RR

- ? **La cotisation FAS-RR est-elle due pour les CDD courts ?**
→ Oui, la cotisation est due pour tous les types de contrats.

RÉGULARISATIONS

- ? **Qu'en est-il des régularisations négatives ?**
→ Elles s'appliquent de la même façon qu'une régularisation positive dans la mesure où la déduction est inférieure à la cotisation initialement déclarée.

EMPLOYEURS MULTIPLES PHARMACIE

- ? **Faut-il que tous les employeurs du salarié soient dans la branche Pharmacie ?**
→ Il faut en effet que tous les employeurs soient dans la branche Pharmacie et adhérents auprès de KLESIA.



Les coordonnées pour nous contacter

COMMENT JOINDRE LES EXPERTS DSN KLESIA ?



- Pour toute question concernant votre **paramétrage DSN** ou votre **Compte Rendu Métier**, vous pouvez joindre nos experts DSN via...



Nos plateformes téléphoniques :

- CARCEPT Prev : **09 69 36 22 22**
- KLESIA Prévoyance : **01 71 39 15 15**



Pour être directement mis en contact avec un expert DSN : à partir de notre serveur vocal, veuillez indiquer que votre appel concerne un sujet « prévoyance » (en tapant 2), renseignez votre SIREN et effectuer le choix « la DSN et vos déclarations sociales » (en tapant 2).



Nos formulaires de contact :

- CARCEPT Prev : <https://www.carcept-prev.fr/formulaire-de-contact-professionnel>
- KLESIA Prévoyance : <https://www.klesia.fr/formulaire-de-contact-professionnel>



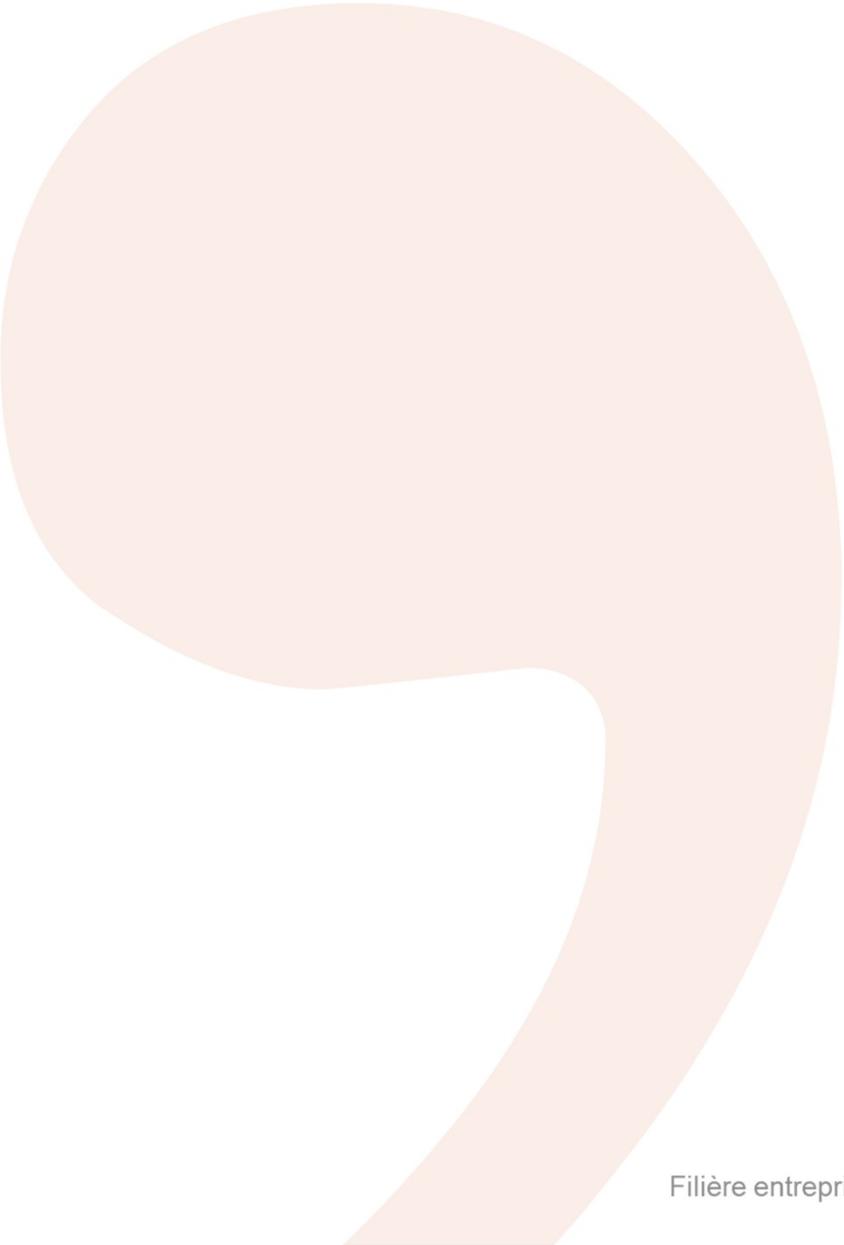
Notre adresse email :

- contact_dsn@klesia.fr



Les fiches de paramétrage DSN peuvent être téléchargées depuis :

- votre tableau de bord Net-Entreprises
- votre espace client KLESIA



KLÉSIA
klesia.fr

